



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Groupe politique CSV

06.12.2016
PL 7036
N. Michel Wolter

6

Projet de loi N° 7036

portant création d'un Fonds de dotation globale des communes et modifiant

1. la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;
2. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;
3. la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988;
4. la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental

Remarque préliminaire : Au cas où les amendements présentés au nom du groupe politique CSV par Monsieur le Député Gilles Roth ne trouveraient pas l'accord de la majorité gouvernementale, notre groupe propose en ordre très subsidiaire, le présent amendement.

Amendement 1

Le point 6 du paragraphe (1) de l'article 3 est modifié comme suit :

« 6. « ratio des zones urbanisées », le ratio entre la population et la superficie totale de la zone urbanisée de la commune exprimée en km², la superficie totale de la zone urbanisée étant la superficie totale des terrains aedificandi de la commune en km² la plus récente déterminée par l'Administration du cadastre et de la topographie, à l'exception des terrains situés dans une zone d'activités économique communale, régionale ou nationale. »

Commentaire

Il est proposé de retrancher les terrains situés dans une zone d'activités communal, régional, ou national de la superficie totale des terrains aedificandi d'une commune pour ne pénaliser les communes du fait de l'accueil sur leur territoire d'activités économiques diverses.

C. Wiseler

N. Wolter

G. Roth

J. Haldorf

N. Lies